

MÉTROPOLE NICE-CAGNES-VENTE

nice-matin

nicematin.com

RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

DIMANCHE 18 AVRIL 2021

La Route Piste des Châtaignes

SFT MC TOITURE

Depuis 1994, pour tous vos travaux de couverture, tuile, ardoise, charpente, étanchéité, zinguerie, pose de velux, isolation.

DEPANNAGE ET BACHAGE 7J/7J

NETTOYAGE ET DÉCAVAGE PAR AÉROSOYAGE (sans écolodage)

Travaux de Châtaignes : Travaux et démolition

Ligne Directe : 06 80 86 34 71 - sft.mc@monaco.mc

Retrouvez nous sur notre site sftmc-toitures.com



(Photo Frank Muller)

GÉNÉALOGIE GÉNÉTIQUE

Les tests ADN à la mode malgré l'interdiction

Une Varoise trouve une demi-sœur 46 ans plus tard



UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN

20269 - 0418 - 1,80 €

QUELS PLACEMENTS CHOISIR ?

Investir

JEUDI 22 AVRIL

au cœur de votre quotidien

UN PAR BRISQUE QUI PEUT RAPOPORTER GROS

NICE

Septième « des villes où il fait bon vivre »

P9



le mag. SANTÉ

Le désir selon les hommes selon les femmes

(Photo Unsplash)

NICE

Quand le vaccin d'AstraZeneca fait un flop **P6**



VENCE

Une clinique victime d'une cyber-attaque **P7**

FOOTBALL

Le Gym en visite chez le dernier **P32**

1,80 € - N° 26673

Abonnement : www.nicematin.com/abonnement ou (N° Cristal) 09 69 32 83 83

Retrouvez nos contacts dans les pages annonces du journal

Le dossier du dimanche

Généalogie : le test ADN,

La vente d'un test ADN à visée généalogique est interdite en France. Pourtant, chaque année, 100 000 à 200 000 Français achètent le kit sur internet et renvoient l'échantillon à des sociétés étrangères qui l'analysent. Des **Azuréens** et des **Varois** ont tenté l'aventure, cherchant des correspondances génétiques dans le monde ou leurs origines ethniques.

Faire son test ADN, c'est la nouvelle aventure du XXI^e siècle et c'est un eldorado pour les sociétés étrangères, qui les vendent en toute illégalité en France, via internet. C'est très tendance de les offrir comme cadeau d'anniversaire ou de Noël. 32 millions d'individus dans le monde l'ont fait. En France, il en coûte entre 30 et 80 euros suivant les sites et la promo du moment. Une petite dépense qui peut valoir une amende de 3 750 euros, puisque ces tests ADN sont interdits dans l'Hexagone. Du moins en théorie, car aucun des 100 000 à 200 000 Français qui le font chaque année n'a été à ce jour verbalisé.

Des révélations surprenantes

Même les généalogistes classiques, habitués à fouiller les archives pour constituer leur arbre généalogique, se grattent l'intérieur de la joue avec le petit écouvillon fourni. À commencer par celui que l'on surnomme « le pape de la généalogie », Jean-Louis Beaumarnot. Selon lui, c'est une mine d'or pour ceux qui recherchent des parents par-

tout dans le monde. C'est plus un gadget pour ceux qui veulent juste connaître leurs origines ethniques.

Nombre d'Azuréens et Varois ont tenté l'expérience et ne le regrettent pas. Certains sont allés de surprise en surprise, comme la Seynoise Sweetie, qui a retrouvé ainsi sa demi-sœur, ou comme Marie, Patrick et Anne-Marie (*lire pages suivantes*).

Très lucratif

Les sociétés étrangères de généalogie en font leur beurre : vente du test, hébergement des données en résultant, mais aussi de documents inimaginables remontant à des siècles, aide à la création d'un arbre généalogique, etc. La plupart proposent à un moment ou à un autre des services payants, auxquels les passionnés ne peuvent résister.

La société américaine Ancestry est le numéro un mondial de la généalogie génétique et classique. Elle a été rachetée l'an dernier pour 4,7 milliards de dollars. MyHeritage, société dont le site est très utilisé en France, est passé de propriétaires israéliens à américains pour 500 millions

de dollars. C'est dire à quel point leur chiffre d'affaires donne le vertige.

Une incohérence française

Pendant ce temps, la société française Geneanet fait grise mine. Elle n'a pas le droit de commercialiser les tests ADN. Et ce n'est pas près de changer. L'amendement proposé dans le cadre du projet de loi relatif à la bioéthique a été une nouvelle fois rejeté en janvier dernier.

Certains craignent une mauvaise utilisation de ces tests, par exemple par les assurances, tentées de rechercher de potentielles maladies. D'autres redoutent que par des secrets révélés, nombre de familles explosent. Ou encore que les pays qui détiennent ces données génétiques aient de mauvaises intentions.

Le lot de consolation de Geneanet est une incohérence française puisque les gens qui font le test avec des sociétés étrangères peuvent poster leurs résultats sur son site internet. Sa base de données leur permet ainsi de découvrir avec qui ils matchent génétiquement.



DOSSIER : RÉGINE MEUNIER ET FRANCK LECLERC ; PHOTOS : CLÉMENT TIBERGHIEN, FRANK MULLER ET DR ; DESSIN : DELICNE

Interview express

Christophe Becker, directeur de la société française Geneanet

« On n'a pas le droit de vendre des tests ADN mais on peut récupérer les résultats »



(Valérie Broquise)

Christophe Becker souligne l'incohérence de l'interdiction des tests ADN à visée généalogique en France. Il s'en explique.

Qu'est-ce que Geneanet ?

C'est une entreprise et un site internet généalogique, qui est le premier en France et en Europe et occupe la 3^e ou 4^e position mondiale, suivant que l'on considère le nombre de visiteurs ou le nombre de données. En gros, on a 5 millions de visiteurs par mois et on a un peu plus de 7 milliards d'individus référencés.

Notre site est en dix langues, donc on a des visiteurs du monde entier. Pour un Américain, c'est devenu très banal de partager son fichier ADN sur Geneanet.

Quel est le but ?

La particularité de Geneanet, c'est que c'est un site collaboratif et contributif. La richesse de nos bases de données est apportée par nos membres qui, depuis 25 ans, viennent faire leur arbre généalogique sur notre site et y partager leurs données. À côté de cela, on référence des millions de données individuelles à travers le

monde. On croise les arbres et toutes ces données. Cela permet d'y trouver des cousinsages.

Vous ne vendez pas le test ADN ?

Non, puisque c'est interdit en France. Mais une fois qu'il est fait, rien n'interdit d'accepter et de comparer les données. C'est ce qu'on a lancé il y a un peu plus d'un an. On a le droit d'accepter les résultats des tests ADN vendus en France sur internet par des sociétés étrangères comme MyHeritage, essentiellement. Ces sociétés ne sont pas inquiétées.

Une fois que la personne a ses résultats, elle est autorisée à les mettre sur notre site. On commence à avoir une belle base de données. On a tous les jours des correspondances entre différentes personnes.

Vous militez pour qu'une loi autorise ces tests...

Oui. Un amendement les autorisant avait été proposé dans le cadre de la loi bioéthique. Mais aujourd'hui, il n'y a plus aucune chance de le faire passer dans ce cadre. Cependant, le combat continue. L'an prochain, il y a

l'élection présidentielle, qui sera suivie d'élections législatives. On va interpeller les candidats pour connaître leur position. On ne pourra pas rester indéfiniment le seul pays européen avec la Pologne à interdire ce qui se fait partout ailleurs dans le monde.

Certains disent que ces tests sont récréatifs.

Je m'élève contre ce terme, car pour quelqu'un né sous X, ou issu de la procréation médicalement assistée ou adoptée, c'est tout sauf récréatif de savoir qui sont ses parents génétiques.

à la mode mais interdit

Sweety retrouve sa demi-sœur Corinne, après 46 ans

« Bonjour, je suis le test ADN. » Sweety se présente ainsi à celle qu'elle croit être sa demi-sœur, Corinne, qui elle, apprend à ce moment-là, qu'elle en a une. Après 46 ans, elles se parlent enfin, grâce au test ADN que toutes les deux ont fait.

Leurs fils respectifs leur ont offert le kit, acheté sur Internet. À des centaines de kilomètres l'une de l'autre, Sweety, à La Seyne, et Corinne, au Mesnil-en-Thelle, dans l'Oise, se frottent

“Moi, je savais qu'elle existait”

l'intérieur de la joue avec l'écouvillon (comme dans un film policier), avant de renvoyer l'échantillon au laboratoire.

Toutes les deux ont fait le test avec MyHeritage, heureuse coïncidence qui les rapprochera rapidement.

Vaines recherches

Environ un mois après, une alerte sur l'ordinateur indique au fils de Sweety, qu'une personne souhaite la contacter. Toutes les deux malchamment suffisamment pour être soit demi-sœurs, soit nièces. Le jour même, Sweety lui téléphone : « Je l'ai tout de suite appelée pe-

tite sœur. J'avais espoir que ce soit elle. » Sweety a 9 ans, quand son père se sépare de sa mère et part vivre à Paris, où il refait sa vie. Et elle en a 12 quand il décède, à 34 ans, dans un accident du travail. « Lorsque je me suis rendue aux obsèques à Paris, j'ai vu une femme enceinte. Et quand, trois ans plus tard, je suis revenue dans la capitale, j'ai revu cette femme avec une petite-fille dans les bras. Mais, je savais qu'elle existait. Son visage était gravé dans ma mémoire. Mais elle était trop petite pour se souvenir. Elle avait 2 ans. »

Après cela, plus rien pendant 46 ans. Sweety a entrepris des recherches pendant trois ans pour la retrouver, en s'appuyant sur la généalogie classique. En vain. Jusqu'à ce début du mois de mars 2021.

« Quand Sweety m'a contactée, je ne savais pas si elle était une nièce ou une demi-sœur. J'étais en état de choc. Les larmes m'ont monté. Je ne parlais plus », raconte Corinne. « C'était grandiose, magique, témoigne Sweety. On



Sweety et son mari Thierry se repassent le film de cette histoire heureuse, qui a permis à cette Seynoise de retrouver sa demi-sœur Corinne, que l'on aperçoit sur la photo déposée sur la table.

ne se connaissait pas, et pourtant, il y a eu tout de suite une connexion. Je lui ai envoyé des photos pour qu'elle mette un visage sur notre père. Elle n'en a pas et n'en avait jamais vu. Du coup, elle se retrouve aussi avec un demi-frère. »

La rencontre

Thierry, l'époux de Sweety, est enthousiaste, heureux de ces retrouvailles télépho-

niques. Mais il en veut plus. Secrètement, il fait venir Corinne et son mari à La Seyne. En rentrant du travail, Sweety découvre la surprise. Elles ne perdent pas une seconde pour se raconter leurs vies. « Corinne a souffert de n'avoir pas pu être reconnue par notre père », ressent Sweety. Là encore, elles vivent un grand moment. « Depuis, on communique tous les jours, par téléphone,

par vidéo, ou par SMS. Il y a une complicité entre nous, un amour fraternel fort. On se comprend. On réagit de la même façon par rapport à des choses de la vie », se réjouit Corinne. Toutes les deux s'avouent avoir été sceptiques au moment de faire le test interdit. Mais elles s'en réjouissent aujourd'hui. Là où la généalogie classique a échoué, l'ADN a été l'ultime recours.



► Le dossier continue en pages suivantes

L'amendement rejeté au Sénat

Après deux rejets par les députés de l'amendement destiné à autoriser les tests ADN à visée généalogique, Olivier Henno l'a présenté aux sénateurs au moment de l'étude du projet de loi relatif à la bioéthique. Il a été à nouveau rejeté. Une deuxième présentation en janvier dernier, n'aboutira à rien. Les inquiétudes existent, consent le sénateur Olivier Henno.

Encadrer plutôt qu'interdire

« Envoyer ses gènes qui vont faire l'objet d'une analyse généalogique et ensuite seront stockés dans une banque de données, c'est une question. Moi, j'y étais favorable parce que je préférerais

encadrer plutôt qu'interdire. » Selon lui, l'encadrement pouvait aller jusqu'à la destruction des données au bout d'un certain temps. C'est une autre conviction qui l'a emporté, la majorité des sénateurs estimant que les données génétiques ne seraient pas sécurisées si des sociétés étaient autorisées à « jouer » avec l'ADN des personnes.

Quel est l'espoir que la loi passe enfin ? « L'espoir, c'est la prochaine loi bioéthique dans cinq ans. Pour l'instant, la porte est fermée. Je trouve infondé de mettre une interdiction quand on n'est pas capable de la faire respecter. C'est la définition même de l'impuissance publique. »

Pour débuter dans la généalogie, pas besoin de génétique

La toute première chose à faire pour se lancer en généalogie, c'est d'interroger sa famille, d'inscrire au dos des vieilles photos les noms de personnes, les lieux et les dates. Ensuite, il est conseillé de se rapprocher d'une association généalogique. Dans les Alpes-Maritimes on peut contacter notamment l'Association généalogique des Alpes-Maritimes (secretariatagm@gmail.com) ou le Cercle d'entraide généalogique des Alpes-Maritimes et d'ailleurs (contact@ceagama.org). Puis, on peut continuer en faisant des recherches dans les archives départementales, numérisées et gratuites en France. C'est une source immense de documents. On peut poursuivre par exemple avec Geneabank. Ce site, non commercial et contributif, dispose d'une banque

de données, issue des dépouillements réalisés par les associations. Il est possible d'utiliser Geneanet, qui est un site contributif gratuit mais avec une offre Premium payante.

Gratuit aussi chez les mormons

FamilySearch propose également des données gratuites. Cet organisme généalogique est géré par l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, autrement dit les mormons. Elle est considérée comme la plus grande organisation généalogique au monde. Elle conserve et partage sur FamilySearch.org des documents généalogiques avec le monde entier. Pourquoi ce travail ? Parce que l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers Jours estime que la famille

doit être au cœur de la vie et que les relations sont éternelles.

MyHeritage, comme d'autres sites, propose une petite partie gratuite, mais en avançant dans l'arbre généalogique, payer devient vite nécessaire. Par ailleurs, elle vend le lit ADN pour 79 euros et héberge des données génétiques. Toutes ces entreprises publient sur leurs sites des données historiques diverses et incroyables. Par exemple, les noms des officiers et sous-officiers depuis des siècles, les chevaliers des ordres royaux sous l'Ancien Régime, les légions d'honneur, les soldats de 14-18, les pensionnés civils et militaires au XIX^e, bref des documents inimaginables. Pour être généalogiste, il faut être passionné. Le test ADN ne fait pas déroger à cette règle.

Le dossier du dimanche

Grâce à l'ADN, Anne-Marie a retrouvé sa cousine américaine

Anne-Marie Murat, née à Nice, vit depuis plus de cinquante ans dans l'Illinois. En contact quotidien avec l'Association de généalogie des A.-M., elle a recouru, pour elle-même, à l'ADN.

Native de Nice, elle a épousé un Américain et a quitté la France à vingt-trois ans. Anne-Marie Murat en a aujourd'hui soixante-seize, elle vit toujours près de Chicago, dans l'Illinois. Retirée des assurances où elle travaillait comme analyse financière, cette passionnée d'histoire est en contact quotidien avec une amie de Nice, membre, comme elle, de l'Association de généalogie des Alpes-Maritimes. Anne-Marie a d'abord enquêté sur son arrière-grand-père. « J'étais intriguée par son nom, Aldoprand, que ma mère détestait. » Par hasard, elle tombe sur un message sur Internet, d'une personne recherchant un individu se pré-nommant Aldoprand. « C'était donc un prénom... Ma mère est morte sans le savoir : son grand-père avait déclaré trois enfants à Villars-sur-Var et l'état civil n'avait pas retenu son patronyme, qui était Bertolla. Je suppose que ce Jean-Baptiste Aldoprand Bertolla

parlait avec un fort accent, et que l'employé n'a pas compris ce qu'il disait. » Voilà pour l'anecdote. C'était il y a vingt ans.

« Des ancêtres communs à Falicon »

Depuis, Anne-Marie a exploré un autre champ, celui des recherches ADN que les États-Unis pratiquent sans sourciller. Grosse surprise : « Le mien a matché avec celui d'une dame qui réside en Californie et dont la famille est de Nice. Nous avons correspondu, elle n'avait pas le temps de faire son arbre généalogique, je lui ai proposé de le faire avec le nom de sa grand-mère. Je suis remontée jusqu'à notre quatrième arrière-grand-parent. Ce qui signifie que nous sommes cousines au cinquième rang. Avec des ancêtres communs à Falicon. Sa mère vit d'ailleurs toujours à Juan-les-Pins. »

« Si les Français se débrouillent, je sais que c'est interdit. Je ne comprends pas », déplore Anne-Marie, qui se félicite qu'un Azuréen se soit récemment dé-



Anne-Marie, née à Nice et partie pour les États-Unis à vingt-trois ans, est passionnée de généalogie.

couvert un « demi-neveu » dans la région. « C'est vraiment regrettable, estime-t-elle. Regrettable, et injuste pour les personnes qui n'ont pas de père ou qui ont été abandonnées. » Une façon

de respecter le choix de l'ascendant ? « Et celui ou celle qui n'a pas demandé à naître ? Le droit de l'enfant, pour moi, doit primer. » Aux États-Unis, il est possible de partager le résultat

leurs origines. À condition d'un effort supplémentaire (200 dollars), une compagnie propose de remonter les deux branches, paternelle et maternelle sur au moins dix générations.

« Le plaisir de savoir »

« Moi, j'en suis à dix-neuf, mais par les moyens classiques de l'arbre généalogique. En 1500, mes aïeux étaient dans les Alpes-Maritimes. Nice, Falicon, Aspremont... » Quel lien peut-on ressentir avec des ancêtres si lointains ? « C'est ma passion depuis 1977. Maintenant que je suis à la retraite, je ne fais que cela, toute la journée. C'est le plaisir de savoir. Et l'intérêt pour l'histoire. Par exemple, j'ai trouvé un registre dans les archives municipales de Nice où est décrite l'entrée de Napoléon à Gofe-Juan. Eh bien, l'un de mes ancêtres était là. Il habitait Nice mais, en revenant de Grasse où vivait la famille de sa femme, cet homme a été le témoin de cette arrivée, qu'il raconte. »

Josiane : « Jusqu'à l'homo sapiens »

Josiane Aniel est la secrétaire du Cercle d'entraide généalogique des Alpes-Maritimes et d'ailleurs. « La généalogie et les tests ADN, ce sont deux choses différentes. Dans le premier cas, on remonte sur cinq cents ou six cents ans, c'est tout. Le test ADN, lui, peut vous donner des informations sur votre histoire lointaine. Sachant que l'homo sapiens existe depuis 300 000 ans. » « Le plus communément, se pratique le test autosomal, poursuit Josiane Aniel. Ce n'est pas le plus intéressant, mais le moins cher. On peut le faire par correspondance. C'est interdit, mais beaucoup le font. » Dont elle. Qui a retrouvé des cousins éloignés... qui ne l'ont jamais rappelée. « Le problème, c'est que l'ADN est à la mode. Des gens le font par curiosité, mais sans réel intérêt pour le résultat que cela peut leur donner. » Les croisements avec les bases de données l'ont donc déçue, à titre personnel. « Il existe d'autres tests ADN plus complets, qui permettent de remonter aussi la branche maternelle. C'est plus cher, je ne l'ai pas fait. » Dommage, ce serait un moyen fascinant d'en savoir davantage sur sa propre ascendance. Elle y pense...

Interview express

Jean-Louis Beaucarnot, généalogiste, auteur du livre « Quoi de neuf dans la famille »

« Il y a toute une catégorie de la population pour laquelle le test peut être magique »



Il aime qu'on le décrive comme « le pape de la généalogie. » La généalogie classique, en réalité. Néanmoins, il a fait le test ADN. « Longtemps dubitatif, car pour moi, les intérêts étaient limités, j'ai voulu voir ça de plus près. J'ai conclu que le test ADN peut être extraordinairement riche d'enseignements. » Cela a donné un livre, « Quoi de neuf dans la famille » (1) cosigné avec Nathalie Jovanovic-Floricoeur, spécialiste en généalogie génétique.

Vous faites la promotion des tests ADN ? J'ai réuni des témoignages qui montrent ce que ça peut apporter. Les tests ADN renseignent à deux niveaux : il y a la recherche des origines ethniques, qui suscitent la plupart du temps, surtout chez les jeunes, un achat compulsif, mais dont l'intérêt est limité ; et à

un autre niveau, il y a le souhait de trouver des correspondances génétiques. Les tests ADN sont beaucoup moins pratiqués en France, du fait de l'interdiction. Tant que les Français seront sous-représentés, les origines ethniques qu'on leur donnera seront très floues. Si vous avez des ancêtres en Bretagne, on va vous rapprocher, in fine, du groupe le plus proche, les Britanniques. Dans ce cas, les tests n'en valent pas la peine pour l'instant.

Et les correspondances génétiques ? Là, ce n'est pas un gadget, c'est une science. Mais il faut savoir triturer les résultats pour arriver à quelque chose. Et donc utiliser la généalogie classique. La France a les archives les mieux conservées au monde, et en plus, elles sont gratuites.

Ces tests ont-ils une réelle utilité ? Oui, pour des personnes qui ont des problématiques généalogiques, tels que les enfants nés de père inconnu, de PMA avec donneur anonyme, ou encore adoptés. Ils ne renient pas les parents qui les ont élevés. Ils veulent savoir la vérité. Comme Arthur, dans mon livre, né de PMA, qui a voulu savoir qui était son donneur de sperme et a pu nouer des contacts avec lui. Pour ces gens-là, c'est un problème identitaire profond, un mal-être. Pareil pour les enfants naturels dont la mère n'a jamais révélé qu'il était le géniteur. Il y a toute une catégorie de la population pour laquelle le test peut être magique.

Un autre exemple ? Je donne celui de Franck, à qui j'aurais dit autrefois de laisser

tomber ses recherches. Dans la famille, on lui disait que le père était untel. Il a retrouvé le candidat, a reconstitué sa famille, trouvé des descendants, les a contactés et leur a dit qu'il faisait un test ADN, on pourrait prouver le lien. Les gens ont accepté et ça a été confirmé. Franck était un cas désespéré, jusqu'à maintenant, avec la généalogie classique.

Que disent les détracteurs ? Qu'on met le nez dans les histoires de famille, qu'on va la casser. Toutes les histoires et les témoignages que je cite se terminent bien. Ce n'est sans doute pas toujours le cas, mais cela ne crée pas de traumatismes familiaux. Le test ADN est interdit en France, mais parfois, c'est le seul espoir de trouver. 1. Éditions Buchet-Chastel, 21,90 €

Marie : « Les gens sont passionnés par les secrets »

Marie est présidente du Cercle généalogique 83, le CGNea, à Saint-Raphaël. Depuis 1984, elle collecte tous les actes possibles pour rallonger son arbre généalogique : actes et contrats de mariage, actes de naissance, compromis sur les héritages ou les dots, testaments, etc. « Je suis remontée jusqu'à Charlemagne et Pépin le Bref. Par les actes, je descends du roi Saint-Louis. Mais un Français sur dix descend de lui. »

Elle a en 2018, elle décide de faire le test ADN, avec la société californienne 23andMe. Elle apprend qu'elle a, entre autres, 52 % d'origines sud européennes dont 31 % d'Espagne et du Portugal, 5 % de Sardaigne, autant d'Italie-Sicile. Mais elle a aussi 46 % d'origines nord européennes, dont 36 % d'Allemagne et de France, et 0,5 % d'origines juives ashkénazes.

« Sur le coup, ça a été une sur-

prise, ces 0,5 %. Cela fait des siècles que ma famille est de la région. Puis, en regardant ma généalogie, j'ai retrouvé la trace de ces ancêtres au XIX^e siècle. Avec ce test, je confirme l'ADN qui me relie à eux et à mes autres ancêtres. »

Enfant abandonné au XIX^e siècle

Née à Nice, d'un père originaire de la Haute-Loire, d'une mère toulonnaise mais dont la famille était de Seillans, elle n'aurait jamais su, sans le test ADN, que ses origines géographiques étaient aussi variées.

Elle ne désespère pas de se découvrir de nouveaux cousins. Elle guette leur signal. « Quand on remonte au XVIII^e siècle, on est pratiquement tous cousins. Mon mari et moi, nous le sommes. »

Elle a également incité ce dernier, Roland, à faire le test, après avoir garni son arbre

généalogique sur la base de document tels l'état civil. « J'ai découvert qu'il y a eu un enfant abandonné dans sa famille au XIX^e siècle. J'ai même retrouvé aux archives départementales les factures de la nourrice qui l'avait accueilli. » Elle aimerait qu'un cousin issu de cet enfant la contacte. « Ce serait un challenge, mais faut pas rêver ! »

Pour retrouver d'autres cousins, il faudrait surtout qu'ils aient fait le test. Et qu'en cas de correspondance, ils acceptent de communiquer avec Marie et Roland. « À la dixième génération, on estime que chaque individu a environ 1 064 ancêtres. » Cela fait des cousins potentiels en nombre.

« Le test ADN permet de lever des interrogations sur la famille, de découvrir des branches inconnues, de trouver des anecdotes, mais pas de constituer un arbre généalogique. »

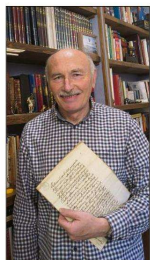


Marie aimerait que le test ADN soit légalisé en France car elle veut laisser à ses enfants un arbre généalogique qui ne cache aucune information. (Photo Clément Tberghien)

L'imaginaire peut prendre une grande place quand on songe aux lignes qui ont présidé. On se prend à rêver à des destins hors normes. « En fait, je crois que les gens sont passionnés par les secrets. Ils pensent qu'on leur a caché des choses. Il ne faut pas avoir peur des surprises.

Ils espèrent une vie pas ordinaire pour leurs ancêtres. » Ce n'est pas à cela que songe Marie. « Ce qui m'intéresse, c'est la vie de tous les jours de mes ancêtres : leur travail, leurs relations, etc. » Et également de laisser à ses trois enfants le maximum d'informations. À 68 ans, la prési-

dente du cercle généalogique 83 est une femme moderne et confiante, qui vit avec son temps. « Pourquoi ne pourrions-nous pas connaître nos ancêtres, comme dans la majorité des pays européens ? Je pense que la loi devrait être adoptée, sinon c'est une restriction de nos libertés. »



Patrick Cavallo, président de l'Association de généalogie des Alpes-Maritimes. (DR)

Patrick : « J'imaginai des ancêtres nordiques, j'ai trouvé des souches ibériques »

Comme tous les passionnés, Patrick Cavallo a fait le test ADN en passant par une société américaine. Lui qui préside l'Association de généalogie des Alpes-Maritimes s'est découvert des racines insoupçonnées. « J'imaginai avoir des ancêtres dans un pays nordique, j'ai plutôt trouvé des souches ibériques. »

Le prélèvement est simple et rapide, juste un peu de salive. Mais le résultat dépend de l'ampleur de la base de données puisque l'on n'y trouve que celles et ceux qui ont aussi réalisé la démarche. Patrick Cavallo a tout de même eu une autre sur-

prise : « J'aurais 2 % de mes origines en Orient. » Jusque-là, rien de préoccupant. Mais la recherche ADN peut entraîner loin, estime-t-il. « Je ne suis pas fan », résume Patrick Cavallo, qui sait que nombre de particuliers y ont recours. « Beaucoup par curiosité, certains, en quête de famille. » Avec la chance, ou le risque, de trouver un proche dont on ignorait l'existence : « Imaginez, si vous apprenez que vous avez un demi-frère... »

Patrick Cavallo est un Nicois bien ancré, avec une lointaine ascendance dans le Piémont. « Rien que des noms en « i » et en « o », sauf ce

patronyme sur lequel je suis tombé en faisant mon tableau généalogique : Larousse. » Un Larousse dans la lignée ? De quoi l'intriguer.

Registre des âmes

« Finalement, en cherchant par les moyens classiques, je me suis trouvé une arrière-grand-mère de Pau, Anastasia Larousse. Elle travaillait chez un médecin. Lequel avait, parmi ses patients, des hivernants anglais. Nous étions à la fin des années 1880, la Riviera était à la mode, il s'est installé sur la Côte et mon arrière-grand-mère l'a suivi. Elle y a fait sa vie. J'ai même

appris qu'elle avait un grand-oncle dans l'armée napoléonienne... »

« Il est plus simple d'aller loin lorsqu'on peut se raccrocher à une famille de la noblesse », rappelle le président de l'Agam.

Du côté de son épouse, une branche cadette des Grimaldi de Boglio (Beuil), et une naissance en 1647 au château de Nice, avec baptême à Sainte-Marie. Mais aussi un enfant illégitime dont un registre des âmes porte la trace à Villefranches-sur-Mer, et qui partage avec le reste de la lignée une bonne part de son ADN.

<http://www.agam-06.com/>

Faut pas rêver à l'héritage...

Si l'envie de faire un test ADN repose sur l'espoir d'hériter d'un parent, illustre inconnu jusqu'à ce jour et milliardaire, c'est peine perdue. Le cabinet Coutot-Roehrig, qui se présente comme la première société européenne de recherche d'héritiers, créée en 1894, a vite fait de casser toute illusion. En droit successoral, le test ADN, ne peut être utilisé pour prouver une filiation. Il ne servirait à rien car l'héritier ne peut être que celui que la loi reconnaît. « Le test ADN ne nous sert à rien pour nos recherches, explique Pascal Casle, directeur de la succursale marseillaise de Coutot-Roehrig, qui en compte 46 dans le monde. Nous, on se base sur les écrits comme l'état civil, les archives départementales... Ce sont des documents concrets et infalsifiables. »

En France, l'ADN n'est utilisé que dans le domaine judiciaire. C'est dans ce cadre qu'une recherche en paternité pouvant conduire à l'exhumation d'un corps, peut avoir lieu. L'affaire Yves Montand et ses multiples rebondissements en sont

un exemple. Des rebondissements, les chasseurs d'héritiers de Coutot-Roehrig en vivent régulièrement, comme avec ce dossier qui compte plus de cent héritiers, qui n'ont pas encore été retrouvés. Et tant qu'ils ne l'ont pas tous eus, l'héritage ne peut être partagé.

Un vrai travail d'enquêteur

Au bout de dix ans, l'état se substitue à eux. « Si on en a 99 sur 100, c'est perdu car un héritier ne peut revendiquer seul sa part », souligne Marie-Hélène Arnaud, responsable du secteur varois et basée à la Valette. Dans cette recherche commencée en 2015, le cabinet a encore quatre ans pour trouver tous les héritiers. Il peut être saisi par toute personne ayant un intérêt direct et légitime dans la succession, en général le notaire. « Le but est d'identifier le légataire, le retrouver et prouver qu'il s'agit bien de l'héritier, surtout si par testament une personne sans filiation est désignée », précise M.-H. Arnaud.

Ainsi, si un enfant est le fils adoptif de M. et Mme X mais qu'en réalité il est le fils de M. et Mme Y qui l'ont abandonné, la biologie ne changera pas la légalité. Le jugement d'adoption plénier fait que la filiation d'origine ne compte pas. L'enfant adopté n'a plus aucun droit successoral vis-à-vis de ceux qui ont été supprimés comme étant les parents d'origine. De même cet enfant ne peut être rayé des droits successoraux vis-à-vis de ceux qui l'ont adopté. Aux yeux de la loi, il est le fils de M. et Mme X. Il n'a aucun droit sur l'héritage de M. et Mme Y, sauf s'il est désigné par testament.

Et s'il faut le retrouver, le cabinet Coutot-Roehrig ira jusqu'à fouiller dans les registres d'une maternité, dans les listes d'élèves d'une école au bout du monde... Bref ils mèneront un vrai travail d'enquêteur. Les chasseurs d'héritiers n'ont pour limite que ce qu'ils ne peuvent pas prouver par des écrits. À ce jour, même si le test ADN était légalisé en France, cela ne changerait rien.

Romain Dupré : « Une dame et deux papas »

Romain Dupré, responsable des recherches chez Guéniffey, un cabinet spécialisé, agit notamment à la demande des notaires, dans l'intérêt des héritiers. Avec, parfois, quelques surprises. « Comme cette dame reconnue par deux hommes différents, elle avait donc deux papas... »

Parce qu'il reste dans le cadre du droit, pas question d'utiliser les ressources de l'ADN. En conséquence de quoi, il arrive qu'un enfant illégitime, qui a pu être déclaré mais n'a pas été reconnu, se trouve exclu du tableau. Donc, sans droits.



À l'inverse, c'est heureux nouvelles peuvent survenir. Celle d'une dame, disparue, à qui a été accordée à titre posthume la qualité de Juste car elle avait sauvé ces enfants juifs pendant la guerre. L'étude peut remonter « jusqu'au sixième degré d'arrière-grands-parents communs », souligne Romain Dupré. Et c'est parfois une commune qui sollicite des investigations, lorsqu'un terrain de propriété indéterminée fait l'objet d'un projet.

« Dans l'un de ces dossiers, il nous a fallu quatre ans pour remonter à 1900. Mais on a trouvé. »